

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE DIX-NEUF SEPTEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	19

DATE DE LA CONVOCATION

13/09/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

13/09/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-047 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Alexandra MORAND informe l'assemblée de la création d'une équipe de football sénior sur Meynes via la structure footballistique « L'entente sportive Rhône Gardon ».

Madame Alexandra MORAND propose, afin d'accompagner financièrement le lancement de ce projet, d'accorder exceptionnellement :

Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
L'entente sportive Rhône Gardon	600 €
TOTAL	600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ACCEPTE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **600 €** à l'Association L'entente sportive Rhône Gardon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER